

Introduction

Isabelle BRIAN et Stefano SIMIZ

Nous devons modestement reconnaître que ce sont les circonstances de l'été 2016 qui nous ont conduits à proposer la thématique de ce colloque historique. Il y a en effet un peu plus d'un an¹, l'espace public bruissait du débat à propos de la présence sur les plages françaises de femmes portant une tenue très couvrante, baptisée du nom de *burkini*. Certains y voyaient la manifestation d'un islam radical, prêt à envahir les espaces de loisirs, d'autres faisaient remarquer que cette tenue austère n'était finalement guère différente des combinaisons que les baigneurs sont parfois contraints de revêtir pour plonger dans les eaux fraîches de la Manche ou de la mer du Nord². De façon moins anecdotique, ce débat, amplifié et déformé par les médias, faisait rejouer d'anciennes fractures et remonter à la surface des arguments sans cesse repris sur les signes religieux ostentatoires, sur le voile dans l'espace public, tous les éléments qui depuis plus de vingt ans reviennent dans le débat, surtout en France, sans être toujours approfondis et sans que soient explicités les préjugés et attendus de jugements souvent hâtifs, du moins pour des historiens.

Le but de ce colloque n'est pas de dresser un panorama exhaustif, encore moins de s'en tenir à l'occasion liée à l'événement – c'est en effet un piège que d'adopter une démarche réactive et immédiate –, mais de proposer quelques pistes de réflexion sur les rapports entre culture vestimentaire et culture religieuse, en rappelant quelques moments-clés, forcément sur un temps assez long, de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine. L'expertise historique qui est le savoir-faire initial des deux organisateurs fonde la démarche, mais elle se doit de croiser d'autres champs, des méthodologies diversifiées, en bref d'autres disciplines. L'approche pluridisciplinaire est à la fois un gage de sérieux, de qualité et, nous l'espérons, de réussite.

Au-delà de l'anecdote donc et du fait de société, la thématique retenue se situe en effet à la croisée de deux historiographies importantes ; d'une part elle tire profit d'un courant d'approche du fait religieux comme fait social. Une certaine tradition ancienne à l'université de Lorraine, notamment à Nancy et nous rappelons ici tout ce que l'histoire religieuse doit aux grands noms de René Taveneaux, de Louis Châtellier et de Philippe Martin. Les deux organisateurs de ce colloque

s'inscrivent dans cette tradition, et comme nous sommes tous deux spécialistes du christianisme, voire du catholicisme et plutôt de l'époque moderne, vous nous pardonnerez d'emprunter le plus souvent nos exemples introductifs à cette période et à cette confession. L'autre courant historiographique majeur qu'il nous faut ici mentionner est celui de la culture matérielle en général et de l'histoire du vêtement en particulier. Cette dernière est bien sûr illustrée par les travaux de Daniel Roche et de Nicole Pellegrin ainsi que de Maria-Giuseppina Muzzarelli, dont les présences ont honoré ce colloque. Parce que la pratique religieuse comme la culture matérielle s'inscrivent dans le social, il était inévitable que l'un et l'autre soient réunis sous l'œil des historiens. Les façons de croire se manifestent aussi par les façons de faire et de voir. Les façons d'habiter et de se nourrir ont ainsi été interrogées. Les historiens ont pris l'habitude de scruter les inventaires après décès à la recherche d'objets révélateurs de la piété de leurs possesseurs. Par ailleurs, le commerce des objets de piété a fait l'objet d'un colloque à Aix-Marseille en 2007³, et, plus récemment, la parution en français de l'ouvrage de Massimo Montanari *La Chère et l'Esprit*⁴ interroge la culture alimentaire chrétienne, tandis que Fabienne Henryot nous invite à la *Table des moines*⁵.

Mais de tout cela il ne sera guère question ici puisque ce qui nous intéresse au premier chef, c'est le rapport entre le vêtement, choisi, adopté par l'individu ou le costume imposé par les normes sociales d'une part, et la croyance, la pratique, l'identité religieuses d'autre part. On trouve assez facilement des réflexions disséminées çà et là mais peu d'ouvrages en ont fait leur matière principale, si ce n'est une étude à base pluridisciplinaire ayant donné le livre *Tissu, voile et vêtement*, sous la direction de Daniel Faivre⁶. Nous avons volontairement choisi un angle d'approche large afin d'éviter de se limiter au seul vêtement religieux ou liturgique ou encore à une approche descriptive qui, en dépit de son incontestable intérêt, nous paraissait trop limitée.

L'ambition de ce colloque est de fournir des pistes de réflexion en mobilisant des approches à la fois historiques, sociologiques et anthropologiques. Que ces interrogations croisent les préoccupations de nos contemporains, nous pouvons en voir le signe dans la récente exposition du musée des Arts décoratifs de Paris intitulée « Tenue correcte exigée⁷ ». L'approche religieuse n'était certes pas prioritaire et les organisateurs précisaient qu'ils avaient volontairement exclu le costume religieux; pourtant les normes et les conventions d'origine religieuses étaient bien présentes, comme en témoigne par ailleurs l'excellent texte donné à cette occasion par Michel Pastoureau : « Le christianisme face au vêtement⁸. »

Afin de préciser les attentes du rendez-vous nancéien nous voudrions désormais insister sur les principales directions de l'argumentaire initial et du programme retenu : tout d'abord les fonctions du vêtement au regard des pratiques et du discours religieux, puis le vêtement religieux et le vêtement du sacré; enfin il faut à nouveau élargir la perspective en s'attachant aux rapports établis par les pouvoirs, qu'ils soient religieux ou autres, entre l'ordre divin, l'ordre social et l'ordre vestimentaire, que ce soit sur le plan des normes édictées ou des représentations à l'œuvre dans les utopies et les dystopies.

FONCTIONS VESTIMENTAIRES, PRATIQUES ET DISCOURS RELIGIEUX

■ Revenons au vêtement, celui-ci, selon la définition qu'en donne l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert⁹ apporte trois fonctions essentielles, qu'on pourrait résumer par les « 3 P » : Il doit fournir une Protection contre les intempéries, doit ménager la Pudeur, en dissimulant ce qui ne saurait être vu, il est un élément de Parure et donc a trait à la beauté, au plaisir et à la séduction. Demandons-nous en quelle mesure ces fonctions revêtent une dimension religieuse, ou en quelle mesure les religions tiennent compte de cette tripartition fonctionnelle.

Protéger renvoie à la charité. Parmi les religions monothéistes, le devoir de chacun est de veiller à la protection des plus faibles, rappelons d'ailleurs que vêtir ceux qui sont nus fait partie des sept œuvres de miséricorde corporelles détaillées par l'évangéliste Matthieu (25, 35-36) et saint Martin partageant son manteau, est certainement l'une des images de saints parmi les plus populaires.

Rattachée à ce devoir de protection se déploie une vision politique qui place la charité au cœur d'une pratique du don de vêtement qui suppose également de la part de celui qui donne une aptitude à se dépouiller¹⁰. Refuser le luxe et le confort du vêtement pour vêtir et protéger les pauvres est au cœur d'une économie politique chrétienne.

L'autre ressort de cette économie vestimentaire étant un refus du luxe et du superflu, une recherche de la sobriété, voire du dépouillement. Sur ce point, le discours religieux n'est pas toujours exempt du soupçon d'hypocrisie, comme en témoigne ce conte de l'homme aux deux habits inséré tel un *exemplum* dans le poème de *L'Art de Prêcher* du Père de Villiers, un ex-jésuite, dont la première édition est parue en 1682 :

« Un prédicateur ayant prêché contre le luxe,
Un Bourgeois, homme simple en eût le cœur touché,
Et sortant du sermon alla dire à sa Femme
Qu'il vouloit tout quitter, pour mieux sauver son âme :
Tout quitter, reprit-elle! Ouy, c'est ce qu'il a dit,
Il faut, pour se sauver, n'avoir qu'un seul habit. »

Sa femme incrédule se rend chez le prédicateur et se heurte au valet qui lui demande d'attendre son maître :

« ... Quoy, si tard il est encore au lit?
Non, pour aller au champ, Monsieur change d'habit.
Change d'habit, dit-elle? Adieu je me retire,
Puisqu'il a deux habits, je n'ay rien à luy dire¹¹. »

Pudeur : sur ce point, le rapport au religieux est presque de l'ordre de l'évidence. L'exposition « Tenue correcte exigée » s'ouvrait sur un tableau représentant Adam et Ève juste avant la chute, dans un état de nudité innocente. La Genèse n'affirme-t-elle pas : « Tous les deux, l'homme et sa femme, étaient nus, et ils n'en éprouvaient aucune honte l'un devant l'autre¹²? » D'ailleurs, lorsque les découvreurs et conquérants européens du Nouveau monde pensent

avoir retrouvé le Paradis perdu, dérobé au regard des hommes à cause du péché originel, la nudité des populations primitives est clairement avancée comme un critère de l'attribution¹³.

Mais, dans son analyse du vêtement et de la nudité dans la Bible hébraïque, Daniel Faivre souligne l'ambivalence de la nudité : elle peut être soit associée à l'innocence et à la sainteté, soit à l'impureté et au péché¹⁴. On peut d'ailleurs relever que dans les représentations picturales de l'au-delà dans la peinture occidentale moderne, les ressuscités sont généralement représentés nus, dépouillés des attributs de leur existence terrestre, affrontant sans dissimulation possible le jugement divin, les damnés conservent cette nudité qui les expose aux supplices tandis que les élus sont généralement revêtus d'un habit de lumière¹⁵. La Madeleine pécheresse mais repentie n'a que ses cheveux pour dissimuler son corps.

Le vêtement destiné à masquer la nudité doit aussi dissimuler le corps sexué et si l'on pense bien sûr à « couvrez ce sein que je ne saurais voir¹⁶ », l'habit doit aussi être en accord avec l'identité genrée de celui ou celle qui le porte. Deutéronome 22, 5 interdit explicitement de se vêtir (travestir) à la manière de l'autre sexe¹⁷. S'il y a bien d'autres raisons que religieuses à l'anathème jeté sur le travestissement, il y a aussi une crainte véritablement religieuse de la confusion des sexes attachée à l'ordre du monde et qu'entraînerait un non-respect des normes vestimentaires distinguant hommes et femmes¹⁸.

La **Parure** renvoie autant au costume qu'au vêtement. Ornement et emblème, elle englobe aussi tout ce qui n'est pas directement lié aux deux autres impératifs que sont la protection et la pudeur. La parure est gratuite. Là encore le discours religieux est ambigu. Il y a certes une parure condamnable parce qu'elle est destinée à plaire et à séduire l'autre, voire à satisfaire sa propre vanité. Dans ce domaine, à la suite – ou concomitamment – aux traités publiés en faveur d'une piété bien réglée par la modestie, d'Érasme¹⁹ à François de Sales²⁰ notamment²¹, les prédicateurs ne se sont pas privés de condamner les coiffures extravagantes, les décolletés exagérés, les bijoux ou les rubans. Plus condamnables encore quand ils concernent les hommes ou les femmes d'Église, les ornements, dentelles et falbalas sont alors l'objet de toutes les dénonciations.

Renoncer à la parure devient alors signe de consécration à Dieu et au XVIII^e siècle, d'ailleurs, les registres de noviciats religieux se contentent d'indiquer que ceux qui sont sortis « ont repris leur perruque ». Ceux qui sont restés ont, pour leur part et selon l'épître paulienne aux Galates, « revêtu le Christ²² ». Changer de vêtement pour changer de vie est le signe extérieur de la conversion. Celle-ci doit être reçue par l'autre pour être reconnu. Le vêtement comme langage ainsi que le disait Roland Barthes²³. Mais la parure peut aussi être légitime quand elle orne le costume liturgique des célébrants, les reliques ou les statues de la Vierge. La beauté du culte s'accommode alors de la richesse et de l'opulence du vêtement même si ces dernières peuvent être remises en cause.

On peut aussi relever que le passage d'un domaine à l'autre, du profane au sacré, est toujours possible, car ce n'est pas le vêtement en soi qui est sacré, mais l'usage qui en est fait. Rappelons d'ailleurs que le musée de la Visitation

de Moulines conserve un certain nombre de pièces dont l'usage premier est tout à fait mondain mais que le don au sanctuaire a en quelque sorte légitimé et sanctifié. Ainsi les dentelles qui ornaient les robes sont-elles au bas des aubes, tandis que les étoffes brodées sont transformées en chasubles et en chapes. Les vestiges d'une vie mondaine sont ainsi réemployés et transformés.

VÊTEMENT RELIGIEUX ET VÊTEMENT DU SACRÉ

■ Une des ambitions de ce colloque est de ne pas le réduire au vêtement religieux, pour autant ce dernier est au cœur des interrogations. Dans presque toutes les religions, les cérémonies les plus importantes impliquent que les officiants mais aussi les simples participants revêtent à l'occasion des vêtements spécifiques, en particulier quand ces cérémonies coïncident avec des rites de passage. La solennité de l'événement est alors renforcée par la transformation des apparences, même si la dimension proprement religieuse est parfois difficile à cerner. Pour prendre l'exemple du catholicisme, cependant, le vêtement de baptême, nécessairement blanc est indissociable du rite, on envisagerait aussi difficilement des funérailles religieuses qui n'impliqueraient pas de revêtir des habits de deuil.

L'une des cérémonies les plus révélatrices de cet investissement dans un costume rituel est celle de la communion solennelle devenue aujourd'hui profession de foi. Les adolescents y revêtaient au siècle passé des habits dans lesquels les familles investissaient parfois un fort capital symbolique, les petites filles (généralement à cet âge plus grandes que les garçons) se trouvant alors transformées en de véritables petites mariées²⁴. Ces fastes d'un jour ont disparu dans le sillage du concile de Vatican II pour être remplacés par des aubes unisexes que les enfants s'empressent généralement de quitter une fois la cérémonie terminée, néanmoins après les photographies d'usage.

De façon plus profonde et plus répétitive, le vêtement religieux est avant tout liturgique. Ainsi les hommes revêtent le châle de prière ou talith à la synagogue. Et même si Vatican II a vidé et simplifié les « *vestiaires du ciel*²⁵ », le sacré implique que le clergé ou les officiants adoptent une tenue qui manifeste leur consécration, leur vocation à accomplir le rite²⁶. On ne peut que songer ici au faste des chasubles de l'ancien temps que des musées d'art sacré, à l'instar de celui de Saint-Mihiel, tâchent de sauvegarder en les retirant des sacristies où ils sont bien souvent oubliés ou en état avancé de dégradation. Mais on ne peut limiter le costume sacré, indispensable à la célébration du rite, au seul catholicisme. Si le protestantisme est bien souvent associé en ce domaine à une certaine sobriété – qu'on songe à la robe pastorale calviniste²⁷ – celle-ci connaît bien des variations et les vêtements liturgiques anglicans n'ont parfois rien à envier aux pompes du catholicisme baroque.

Au-delà de cette constatation de la nécessité d'un vêtement approprié pour accéder au sacré, on peut s'interroger sur sa raison d'être. Comme le vêtement de cour, le vêtement d'autel échappe à la monotonie des jours pour symboliser par sa richesse et ses couleurs le passage à un autre temps, celui liturgique, du retour du temps cyclique que caractérisent les couleurs et les éléments censés

échapper à la contingence des modes, même si, nous le verrons, c'est loin d'être toujours le cas.

La première image qui vient à l'esprit quand on évoque les rapports entre vêtement et religion, c'est justement le vêtement religieux. Il manifeste clairement que celui ou celle qui le porte se rattache à un autre monde, un autre ordre, presque une autre société. Le meilleur exemple en est fourni par le vêtement des clercs à l'intérieur du christianisme jusqu'à la Réforme et au-delà pour ce qui concerne le catholicisme. Manifester aux autres et à soi sa rupture avec le monde par l'adoption d'un costume particulier concerne tout aussi bien le clergé séculier que le clergé régulier. Nous n'avons pas parmi nous de spécialistes de l'histoire de la soutane, mais son histoire a été parfaitement retracée ailleurs²⁸. Ce vêtement talaire, c'est-à-dire qui descend jusqu'aux talons, fermé par 33 boutons, l'âge du Christ, n'est recommandé que tardivement à partir du XIII^e siècle et ne s'impose systématiquement que plus tardivement encore, entre le XVII^e et le XVIII^e siècle avant de triompher au XIX^e. Il est indissociable d'un habitus du clerc : il est évident qu'on ne peut bouger de la même façon en soutane qu'en jeans, que la soutane confère une certaine dignité qui place d'emblée l'ecclésiastique à part du monde des fidèles ordinaires, le singularise et lui confère son autorité. Nous verrons que pasteurs et rabbins ont parfois cédé à l'attrait d'un costume spécifique... qui est aussi costume d'autorité. Une étude récente sur le clergé débauché dans le Paris du XVIII^e siècle a d'ailleurs montré que les ecclésiastiques découverts dans des situations embarrassantes par la police encourageaient des poursuites moins graves lorsqu'ils avaient conservé leur habit, même retroussé, et ne cherchaient pas à dissimuler leur état²⁹.

Du côté des réguliers, c'est bien sûr un lieu commun que de dire que l'habit fait le moine. Mais ce qui frappe également c'est l'extrême diversité de ces habits... et donc des moines. Les représentations figurées des habits des ordres religieux aux XVII^e et XVIII^e siècles n'ont rien à envier pour leur diversité, en osant cette comparaison, aux catalogues actuels de vente par correspondance. L'attachement à l'habit est particulièrement fort chez les réguliers car il est indissociable d'une identité liée à l'histoire. Quand des auteurs cherchent à faire l'histoire des costumes des réguliers des différents ordres ils n'ont pas le sentiment de faire une histoire anecdotique, mais de restituer pour eux et leurs pairs une histoire sainte pour laquelle telle variation dans l'aumusse ou le manteau renvoie aux différentes étapes du développement d'un ordre qu'ils estiment prestigieux.

Longueur du voile, du capuchon, présence ou non de la ceinture de corde, couleur de la robe, tous ces éléments dessinent les contours d'un monde monastique et conventuel qui d'une part renvoie à la diversité des ordres entre eux et d'autre part à l'unité à l'intérieur de chaque famille par le biais de l'uniformité de l'habit. On peut voir dans ce dernier élément à la fois l'égalité spirituelle de leurs membres face à Dieu, le renoncement à leur individualité et la manifestation du caractère utopique du monachisme, réalisant sur terre la promesse d'un monde à venir. Cela peut aller jusqu'au tirage au sort des vêtements, réalisé chaque année dans certaines communautés dans les premiers temps d'existence

de l'ordre. Ce dernier point nous amène à examiner en quelle mesure les rapports entre religion et vêtements impliquent une interdépendance étroite entre les ordres vestimentaire, social et divin.

ORDRE DIVIN, ORDRE SOCIAL ET ORDRE VESTIMENTAIRE

■ Le fait religieux étant un fait social, il a vocation, presque naturellement, à s'exprimer par le biais du vêtement, l'assignation d'un type d'habit ou d'un accessoire à une appartenance religieuse peut être ou volontaire ou imposée. Le signe imposé est typique des sociétés dans lesquelles le pouvoir politique se réclame d'une légitimité à composante religieuse. Le code vestimentaire tend alors à s'appliquer à l'ensemble de la société et à faire respecter les normes de la décence, de la distinction des sexes et des confessions. Les minorités juives se sont ainsi vu imposer dans les pays chrétiens depuis le Moyen Âge, ou la rouelle ou un couvre-chef de couleur jaune.

Mais le signe vestimentaire distinctif peut aussi être adopté volontairement par ceux qui en font un emblème ou un signe de ralliement, la manifestation ostentatoire ou discrète d'une appartenance religieuse. La prudence reste de mise cependant car l'assimilation de l'austérité du vêtement sombre masculin aux réformés dans l'Europe moderne a été remise en question notamment par Ulinka Rublack qui, dans *Dressing Up*, rappelle que les lansquenets suisses et bourgeois allemands affectionnent les vêtements bariolés³⁰. Il n'en reste pas moins que dans l'Angleterre de la fin du XVII^e siècle, le vêtement de couleur sombre et le large chapeau signalent les quakers, comme aujourd'hui le voile permet d'identifier la musulmane. Le code vestimentaire est alors signe de reconnaissance et d'adhésion au sein d'une communauté religieuse, en permettant à ses membres de se reconnaître et de se compter. On peut par exemple penser à certaines communautés charismatiques d'aujourd'hui dont les membres choisissent presque systématiquement des habits de couleur beige et marron, le safran des tuniques des religions orientales étant plus repérable mais aussi moins fréquent. L'habit devient alors le signe visible, reconnaissable d'une identité avec laquelle il se confond, il ne fait pas que le moine mais aussi le fidèle enraciné dans sa religion ou confession. On le sait, les papillotes, la kippa et plus encore le kaftan et le shtreimel transforment Victor Pivert (Louis de Funès) en rabbi Jacob, la soutane (Fernandel) en don Camillo, et le voile des religieuses dans la *Grande Vadrouille* les rend immédiatement identifiables³¹. Plus profondément et bien au-delà du témoignage de cette source indirecte qu'est le cinéma, l'habit seconde peau permet, en l'adoptant, de revêtir une nouvelle identité, sociale ou spirituelle. L'abbesse de Monza dans le célèbre roman des *Fiancés* de Manzoni, aurait été ainsi préparée dès l'enfance à son destin monacal en recevant pour jouets des poupées habillées en religieuses³². Dans la vie manuscrite de François de Beauvilliers, devenu évêque de Beauvais en 1682, il est rappelé qu'« on le voua presque en naissant à l'ordre de St François, dont on luy fit porter l'habit aussitost qu'on lui donna sa première robe, jusqu'à l'âge de 7 ans accomplis³³ ».

Un détour par les utopies ou dystopies nous révèle également les liens supposés étroits entre un pouvoir théocratique et l'imposition d'un vêtement révélateur d'un ordre socioreligieux implacable. Si Campanella rêve dans sa *Cité du Soleil* d'un costume distinguant ceux qui atteignent les plus hauts degrés du savoir et de la sagesse, le rêve tourne bien souvent au cauchemar, comme dans deux œuvres récentes. Ainsi dans le roman de Boualem Sansal, *2084*, le vêtement imposé est le signe matériel d'une prise de pouvoir sur les corps et sur les esprits, nous le citons un peu longuement :

« Le burni n'est pas qu'un vêtement en Abistan, c'est l'uniforme du croyant, il le porte comme il porte sa foi, il ne quitte jamais l'un ni n'abandonne l'autre [...] cette chape improvisée qui se nouait autour du cou avec une cordelette et allait s'évasant jusqu'aux mollets devint bientôt l'uniforme des Honorables, puis des mockbis, puis des agents d'autorité et de proche en proche s'imposa à tous, hommes femmes et enfants du peuple. Pour reconnaître qui était qui, le bas de la cape fut enrichi de trois bandes parallèles de couleur différentes : la première disait le genre, blanc pour les hommes, noir pour les femmes ; la seconde disait la fonction, [...] la troisième révélait le rang social³⁴. »

Autre dystopie terrifiante, plus ancienne mais qui connaît aujourd'hui un grand succès par le biais de l'adaptation en série, *La servante écarlate* (*The Handmaid's Tale*), d'après le roman de Margaret Atwood. Dans une Amérique où presque toute la population est frappée de stérilité et où les « gardiens de la foi » auto-proclamés ont pris le pouvoir, les femmes sont classées en trois catégories, dont l'une regroupe celles qui peuvent encore procréer. Celles-ci sont réduites en esclavage pour servir de reproductrices, fonction justement symbolisée par la tenue écarlate³⁵.

Ce sont là des cas extrêmes de sociétés imaginées où le vêtement colle littéralement à la peau d'individus auxquels toute marge de liberté est niée dans le cadre de théocraties. Mais ce sont justement des fictions qui en disent plus sur l'imaginaire collectif, sur nos peurs, nos angoisses, nos appréhensions que sur la façon dont s'établissent réellement les rapports entre vêtements et religions. Le propre de ces mondes imaginaires est justement d'oublier ou de gommer ces marges de négociation, d'adaptation, d'imagination et de création dont le vêtement est porteur par le biais de la mode et de la fantaisie et que ni les lois somptuaires, ni les règles religieuses, ni les injonctions des prédicateurs ne sont jamais parvenues à annihiler totalement. L'imposition d'une norme n'est jamais absolue ou ne l'est que temporairement, et d'ailleurs ce qui peut paraître comme un signe vestimentaire religieux se révèle bien souvent avoir d'autres origines et n'avoir été adopté que tardivement et imparfaitement par les religions qui le revendiquent. Ainsi en est-il du voile dont Maria-Giuseppina Muzzarelli a rappelé qu'il avait une origine antique et païenne, soigneusement gommée par les chrétiens qui en ont fait l'emblème des chrétiennes avant qu'il ne devienne celui des musulmanes³⁶. Des vêtements religieux, soutanes ou frocs provoquent souvent aujourd'hui des crispations parfois volontairement suscitées par des revendications identitaires. Mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il y a

d'autres formes de vêtements, non plus religieux, mais spirituels, portés discrètement, à l'insu du regard ou sans que les autres soient en mesure de l'identifier. Ainsi découvrit-on à son décès que La Fontaine portait un scapulaire sous ses habits³⁷. De même, celui qu'on surnommait il « *santo sindaco* » de Florence, Giorgio La Pira, un des maîtres en politique de l'ancien premier ministre italien Matteo Renzi, était devenu tertiaire dominicain en 1927. Afin de se signifier à lui-même son engagement si singulier, et les exigences de charité qu'il s'imposait, il avait gardé l'habitude de porter les chaussettes blanches comme au jour de son entrée. Le « maire aux chaussettes blanches » a pu apparaître sinon comme un excentrique du moins assez original, alors que ce détail vestimentaire restait un rappel discret de son appartenance confessionnelle³⁸. Le fait est que, malgré sa publicité, il n'est plus détectable. Revenons *in fine* à Barthes et à son analyse du vêtement et du costume. L'acte d'habillement est fondamentalement un acte de langage, pour qu'il soit interprété, décodé, décrypté, il faut que celui qui le porte et celui qui le voit partagent un même vocabulaire visuel. On peut donc souligner que le sens que l'on donne au vêtement dépend de l'intentionnalité qu'on attribue à celui qui le porte et des circonstances.



Ainsi, ce colloque, qui s'inscrit à la suite de nombreuses recherches très actuelles, symbolisées notamment par le GIS ACORSO (Apparences, CORps et SOCIétés ; pour une histoire anthropologique du vêtement) représenté ici même par trois de ses membres³⁹, pourra peut-être permettre de souligner le caractère volatile, mutant et bien historique (contextualisé) de ces signes vestimentaires : qui se souvient aujourd'hui de ce que pouvaient avoir de provoquant les boucles d'oreilles en forme de croix arborées par Madonna dans les années quatre-vingt ? et il faut être bien averti pour reconnaître dans le chapeau porté par la reine d'Angleterre lors du discours sur le *Brexit* une référence au drapeau européen qui lui-même renvoie implicitement à la couronne étoilée de la vierge.

Au-delà de la signification qui leur est attribuée à un moment donné, les signes vestimentaires sont toujours susceptibles de retourner à leur nature de signe ou de vêtement ordinaire, comme le voile pourrait aujourd'hui redevenir, selon l'expression tirée du livre de Maria-Giuseppina Muzzarelli « juste un voile » (*un velo e basta*). Au terme de ce parcours introductif nous espérons que ce colloque contribuera à éclaircir ce qui dans le domaine du vêtement est de l'ordre du religieux et ce qui, tout en le prétendant parfois, ne l'est pas.

Notes

1. Le colloque s'est tenu à Nancy les 28 et 29 septembre 2017.
2. Le burkini a fait l'objet d'une interdiction courant août 2016 par une trentaine de municipalités du littoral méditerranéen. Ces décisions, et les multiples développements qui en découlèrent, tant au Conseil d'État qu'à l'ONU, sont inséparables d'un contexte rendu très pesant par l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, avec ce terrible bilan humain de 86 morts. Au-delà de l'événement et de l'émotion, une réflexion plus apaisée a débuté afin d'interroger les symboles et implications d'un objet certes plus voyant mais bien différent du voile par son sens. Voir sur ce propos l'essai du sociologue Jean-Claude KAUFMANN, *Burkini : autopsie d'un fait divers*, Paris, Les liens qui libèrent, 2017.
3. Actes publiés par BURKARDT Albrecht (dir.), *L'économie des dévotions. Commerce, croyances et objets de dévotion à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.
4. MONTANARI Massimo, *La Chère et l'Esprit. Histoire de la culture alimentaire chrétienne*, Paris, Alma éditeur, 2017, traduit de l'italien par Martine et Jacques Pagan-Dalarun.
5. HENRYOT Fabienne, *À la table des moines. Ascèse et gourmandise de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Librairie Vuibert, 2015.
6. FAIVRE Daniel (dir.), *Tissu, voile et vêtement*, Paris, L'Harmattan, 2007. Ouvrage centré sur l'examen des fonctions réelles et symboliques du tissu, du voile et du vêtement, l'approche croise diverses spécialités – l'histoire, la philosophie, la sociologie et la théologie – et offre des textes sur les regards religieux, bibliques et autres, à propos des tenues religieuses et de la nudité.
7. « Tenue correcte exigée, quand le vêtement fait scandale », 300 vêtements et accessoires qui lui sont liés, couvrant une longue période, du XIV^e siècle à nos jours, ont été exposés du 1^{er} décembre 2016 au 23 avril 2017. Mentionnons également la spectaculaire exposition du Metropolitan Museum, *Heavenly Bodies. Fashion and the Catholic Imagination*, du 10 mai au 8 octobre 2018.
8. Texte important et encore disponible sur [<https://madparis.fr/francais/musees/musees-des-arts-decoratifs/expositions/expositions-terminees/tenu-correcte-exigee-quand-le-vetement-fait-scandale/#article6280>], consulté le 3 décembre 2020.
9. ROCHE Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 199, p. 25 et 40-41.
10. Le vêtement est aussi un des objets fréquemment déposés auprès des Monts-de-Piété afin d'obtenir, par ce gage, un prêt (ALBERT Anaïs, « Le genre du prêt sur gage : rapports de pouvoir au Mont-de-Piété de Paris [années 1850-années 1920] », *Genre & Histoire*, 17 | Printemps 2016, mis en ligne le 31 mai 2016, [<http://journals.openedition.org/genrehistoire/2462>], consulté le 23 juillet 2019).
11. VILLIERS Pierre de, *L'Art de prêcher à un abbé*, 3^e édition (la 1^{re} date de 1682), Lyon, J. Canier, 1683, chant premier, p. 6-7.
12. Genèse, 2, 25. Traduction liturgique AELF.
13. DUVIOLS Jean-Paul, « Premiers regards sur les sauvages (XVI^e siècle) », *Amérique*, 50-1, p. 13-25.
14. FAIVRE Daniel, « Vêtement et nudité dans la Bible hébraïque », in Daniel FAIVRE (dir.), *Tissu, voile et vêtement*, op. cit., p. 42 sqq.
15. Sur la nudité dans le christianisme, voir l'article de BERTRAND Régis, « La nudité entre culture, religion et société, quelques remarques à propos des Temps modernes », *Rives nord-méditerranéennes*, 30, 2008, p. 11-24.
16. MOLIÈRE, *Le Tartuffe*, III, 2 (v. 860-862).
17. « Une femme ne portera pas un costume d'homme, et un homme ne revêtira pas un vêtement de femme : quiconque fait cela est une abomination pour le Seigneur ton Dieu. »
18. STEINBERG Sylvie, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

19. ÉRASME, *La civilité puérile* (1530), traduction par Alcide Bonneau, Paris, Liseux, 1877. « Préambule », p. 72-73 : « Il convient donc que l'homme règle son maintien, ses gestes, son vêtement aussi bien que son intelligence. » Le chapitre II est entièrement consacré au vêtement.
20. *Introduction à la vie dévote* (1608) et *Traité sur l'Amour de Dieu* (1616). L'évêque de Genève divisait la modestie en quatre formes, la dernière étant « l'honnêteté et bienséance des habits, et ses deux vices contraires sont la saleté et la superfluité » (cf. recueil *De la modestie et autres Entretiens spirituels, Textes extraits d'Œuvres* – Bibliothèque de la Pléiade –, édition de Roger Devos publiée sous la direction d'André Ravier, Paris, Gallimard, coll. « Folio Sagesses », 2018).
21. La matière sur le sujet est abondante. Voir MARTIN Philippe, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003.
22. Galates, 3, 27.
23. BARTHES Roland, *Le système de la mode*, Paris, Seuil, 1967. Sur l'apport du sémiologue à l'étude du vêtement, voir aussi DELAPORTE Yves, « Pour une anthropologie du vêtement. Vêtement et sociétés » 11, *Actes des Journées de rencontre des 2 et 3 mars 1979* éditées par Monique de Fontanès et Yves Delaporte, Paris, Muséum national d'histoire naturelle, p. 3-13, 1981 et BURGELIN Olivier, « Barthes et le vêtement », *Communications*, 63, 1996, « Parcours de Barthes », p. 81-100.
24. DELUMEAU Jean (dir.), *La Première communion : quatre siècles d'histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1987.
25. Selon l'expression de Sylvie Barnay dans « Du manteau de saint Martin aux chasubles de Jean-Charles de Castelbajac : une histoire de la robe sainte », *Transversalités*, 2008/4 (n° 108), p. 143.
26. Quelques travaux ont été récemment consacrés aux tenues liturgiques telle la thèse de BAVOUX Nadège, *Sacralité, pouvoir, identité : une histoire du vêtement d'autel (XIII^e-XVII^e siècles)*, université de Grenoble, 2012. Ajoutons les recherches en paramentique dont Bernard Barbiche a tiré un bilan provisoire dans « Bulletin critique : Trente ans de recherches et de publications sur la paramentique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2014, 100 (245), p. 403-415.
27. [<https://www.museeprotestant.org/notice/la-robe-pastorale-3/>], consulté le 3 décembre 2020. On y voit que le vêtement ecclésiastique est adopté d'emblée, restant sobre et noir jusqu'aux années 1960. Après une courte mais intéressante période de rejet de ce marqueur social, la robe refait son apparition de nos jours.
28. TRICHET Louis, *Le costume du clergé. Ses origines et son évolution en France d'après les règlements de l'Église*, Paris, Cerf, 1986.
29. Voir les recherches de DENIEL-TERNANT Myriam, « Paris, capitale de la déviance ecclésiastique au siècle des Lumières », *Genre, sexualité & société*, [<http://journals.openedition.org/gss/3005>; DOI : 10.4000/gss.3], 10 | Automne 2013, mis en ligne le 1^{er} décembre 2013, consulté le 7 avril 2019 ; et la publication de sa thèse *Ecclésiastiques en débauche (1700-1790)*, Seyssel, Champ Vallon, 2017.
30. RUBBLACK Ulinka, *Dressing Up. Cultural Identity in Renaissance Europe*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2010.
31. Ces comédies, et films très populaires vus par plusieurs générations en France et ailleurs, ont contribué à former et entretenir un décodage visuel immédiat sur des codes vestimentaires religieux familiaux. Ils datent respectivement de 1973 (*Les aventures de Rabbi Jacob*), 1952-1965 (Cinq *Don Camillo* inspirés des romans de Guareschi) et 1966 (*La Grande Vadrouille*).
32. MANZONI Alessandro, *Les Fiancés*, Paris, Garnier, 1877, p. 125.
33. Archives nationales, M 788, n. p.
34. SANSAL Boualem, 2084. *La fin du monde*, Paris, Gallimard, 2015, p. 195-196.
35. L'œuvre littéraire date de 1985 et la série télévisée américaine est en production depuis 2017.

36. Nous renvoyons à sa contribution dans ce volume.
37. Sur l'objet, commencer par les définitions (FURETIÈRE Antoine, « Scapulaire », *Dictionnaire Universel contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les Sciences et des Arts*, La Haye, 1690, t. 2, non paginé; SAGGI Ludovico, « Scapulaire », *Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique*, Paris, 1937-1995, t. 14, col. 390-396) avant de lire SINICROPI Gilles, « Le “petit habit de la vierge” », *Clermont-Ferrand, Cahiers Siècles*, 16|2002, p. 85-102.
38. BROT Agnès, *Giorgio La Pira : un mystique en politique (1904-1977)*, Paris, Desclée de Brouwer, 2017, p. 42.
39. Aurélie Chatenet-Calyste, Marjorie Meiss Marjorie et Jean-Pierre Lethuillier qui nous a donné les conclusions ouvertes.